

Les enseignants du second degré public à temps complet ont déclaré, en moyenne, exercer 41 heures de travail par semaine dont la moitié avec les élèves, principalement en enseignement collectif. Le temps passé « hors élèves » est majoritairement consacré aux activités pédagogiques (préparation des cours, correction des copies, documentation), soit près de 16 heures en moyenne. Ensuite interviennent les activités avec la communauté éducative (enseignants, parents d'élèves), pour 3 heures en moyenne, qui contrairement aux activités pédagogiques, ne sont pas pratiquées par l'ensemble des enseignants. Les déclarations de temps de travail varient presque du simple au double ; cette dispersion est liée, pour partie, à la hausse, au « coût d'entrée » dans le métier en début de carrière et, à la baisse, à la présence dans le ménage d'enfants en bas âge.

Temps de travail des enseignants du second degré public : pour une heure de cours, une heure de travail en dehors

Contrairement aux autres salariés, le temps de travail des enseignants n'est pas défini sur la base d'une durée hebdomadaire de travail mais sur un temps de service minimal hebdomadaire fondé essentiellement sur des activités d'enseignement. Ce temps de service, appelé « obligation réglementaire de service » (ORS) s'élève à 15 heures pour les professeurs agrégés et de chaires supérieures, 18 heures pour les professeurs certifiés (et assimilés) et 20 heures pour les professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS). L'ORS ne recouvre qu'une partie du temps de travail

effectif des enseignants du second degré ; ils déclarent travailler en moyenne 41 heures par semaine, tout au moins pour ceux à temps complet (année de référence 2009-2010, voir encadré « Source »).

Les professeurs certifiés déclarent un temps sensiblement plus important (43 heures) que leurs collègues : plus de 39 heures pour les agrégés et les professeurs de lycée professionnel (PLP) et 37 h 30 pour les PEPS (tableau 1).

20 heures correspondent au temps passé avec les élèves et 21 heures correspondent à d'autres activités, qu'elles soient péda-

TABLEAU 1 – Temps de travail moyen hebdomadaire des enseignants du second degré public à temps complet, par corps, en 2010

France métropolitaine + Dom

	Total	Dont agrégés	Dont certifiés	Dont PEPS	Dont PLP
Heures passées avec les élèves	20 h 07	16 h 55	20 h 04	21 h 35	20 h 59
Heures d'enseignement	18 h 55	16 h 15	18 h 53	20 h 42	19 h 27
Dont HSA	1 h 19	1 h 46	1 h 05	1 h 26	1 h 30
Dont HSE	0 h 32	0 h 33	0 h 29	0 h 48	0 h 35
Suivi individuel des élèves	1 h 12	0 h 39	1 h 11	0 h 52	1 h 31
Autres heures de travail	21 h 10	22 h 13	22 h 48	16 h 15	18 h 31
Activités pédagogiques	15 h 47	17 h 47	17 h 15	9 h 01	13 h 41
Préparation des cours	8 h 06	8 h 14	8 h 36	5 h 39	7 h 44
Correction des copies	5 h 48	7 h 26	6 h 40	1 h 49	4 h 11
Documentation, formation et recherches personnelles	1 h 52	2 h 07	1 h 58	1 h 33	1 h 46
Activités avec la communauté éducative	2 h 43	1 h 54	2 h 52	3 h 48	2 h 16
Travail avec d'autres enseignants	1 h 48	1 h 34	1 h 48	2 h 10	1 h 56
Rencontres et réunions avec les parents	0 h 55	0 h 20	1 h 04	1 h 37	0 h 20
Autres tâches	2 h 40	2 h 32	2 h 41	3 h 27	2 h 35
Heures de décharges	0 h 28	0 h 36	0 h 21	1 h 19	0 h 16
Autres tâches professionnelles	2 h 12	1 h 56	2 h 20	2 h 08	2 h 19
Total heures travaillées	41 h 17	39 h 15	42 h 53	37 h 38	39 h 30
Dont heures à domicile	12 h 36	13 h 54	14 h 02	6 h 43	10 h 04

Remarque : le total prend en compte les PEGC et les professeurs des écoles exerçant dans le second degré qui ne sont pas affichés dans le tableau, du fait d'effectifs faibles.

Source : enquête Emploi du temps 2010-Insee, traitements et calculs DEPP

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Directrice de la publication : Catherine Moisan

Secrétaire de rédaction : Marc Saillard

Maquettiste : Frédéric Voiret

Impression : DEPP/DVE

DEPP, Département de la valorisation et de l'édition

61-65 rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15

depp.diffusion@education.gouv.fr

ISSN 1286-9392

gogiques (préparation des cours, correction des copies, ...), effectuées avec la communauté éducative (enseignants, parents) ou liées à l'enseignement (entretien de laboratoires ou d'ateliers, conseils de classe, ...).

LES ENSEIGNANTS À TEMPS COMPLET PASSENT 20 HEURES PAR SEMAINE AVEC LES ÉLÈVES...

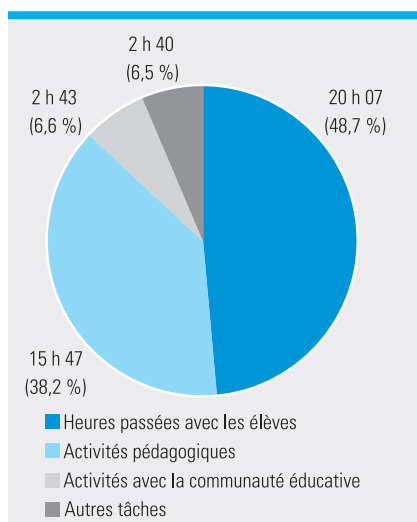
Les enseignants déclarent donc passer près de la moitié de leur temps de travail hebdomadaire avec leurs élèves (*graphique 1*). Ces heures sont essentiellement constituées d'heures d'enseignement : 16 heures pour les agrégés, 19 heures pour les certifiés, 19 h 30 pour les PLP et près de 21 heures pour les PEPS. Le temps d'enseignement, collectif, est complété par un suivi individuel des élèves en dehors des cours (différent des dispositifs d'accompagnement éducatif au collège ou personnalisé au lycée). Les enseignants déclarent y passer une heure en moyenne par semaine. Les PLP y consacrent le plus de temps (1 h 30), notamment dans le cadre de stages en entreprise concernant les élèves des filières professionnelles.

... CE QUI GÉNÈRE AU MOINS AUTANT DE TEMPS DE TRAVAIL EN DEHORS

Le temps de travail d'un enseignant ne se limite donc pas au nombre d'heures passées face aux élèves : selon eux, en moyenne, à

GRAPHIQUE 1 – Répartition du temps de travail total des enseignants du second degré public à temps complet en 2010

France métropolitaine + Dom



Source : enquête Emploi du temps 2010-Insee, traitements et calculs DEPP

une heure d'enseignement correspond au moins une heure de travail en dehors. Cette répartition varie selon le corps : les PEPS et les PLP passent plus de temps avec les élèves (respectivement 57 et 53 % du temps total) qu'ils n'en consacrent aux autres activités. Le rapport s'inverse pour les professeurs agrégés et certifiés (43 et 47 % du temps de travail total face à élèves). Selon leurs déclarations, plus d'un tiers du temps de travail est consacré aux activités pédagogiques (16 heures), comme la préparation des cours (8 heures) et la correction des copies (6 heures). Près de 7 % sont dédiés aux activités avec la communauté éducative, soit 3 heures se partageant entre le travail en équipe avec d'autres enseignants et les relations avec les parents d'élèves. Enfin, 6 % le sont à d'autres activités, très variées. Les enseignants participent aux conseils de classe, à des jurys d'examen, assurent des heures d'interrogation en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), ainsi que des missions intégrées dans leur service telles que l'entretien des laboratoires et des ateliers, l'encadrement et la coordination d'activités pédagogiques particulières, la formation et

l'accompagnement de collègues, des activités syndicales ou associatives.

Dans le temps « hors élèves », les activités pédagogiques demeurent prédominantes quel que soit le corps : plus de 17 heures hebdomadaires pour les certifiés et les agrégés (soit plus de 40 % de leur temps de travail). Ce temps est moindre pour les PLP (14 heures) qui consacrent 2 à 3 heures de moins qu'un certifié ou un agrégé à la correction de copies. Il est encore inférieur pour les PEPS (9 heures), l'écart se creusant à la fois sur la préparation des cours et la correction des copies. Par contre, ces derniers consacrent 10 % de leur temps de travail à des activités avec la communauté éducative, soit un peu moins de 4 heures.

PEU DE DIFFÉRENCES DISCIPLINAIRES SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail total déclaré, et celui de chacune de ses composantes, est relativement similaire quelle que soit la discipline : de près de 41 heures pour les enseignants de disciplines scientifiques à 42 h 30 pour les enseignants de langues vivantes (*tableau 2*).

TABLEAU 2 – Temps de travail moyen hebdomadaire des enseignants du second degré public à temps complet, par discipline, en 2010

France métropolitaine + Dom

	Littéraires et sciences humaines	Langues vivantes	Scientifiques	Domaines de la production	Domaines des services
Heures passées avec les élèves	20 h 44	19 h 18	19 h 29	19 h 38	21 h 12
Heures d'enseignement	19 h 33	18 h 27	18 h 22	18 h 27	18 h 59
Dont HSA	1 h 13	0 h 50	1 h 12	1 h 26	2 h 37
Dont HSE	0 h 35	0 h 28	0 h 38	0 h 22	0 h 26
Suivi individuel des élèves	1 h 11	0 h 51	1 h 07	1 h 11	2 h 12
Autres heures de travail	21 h 19	23 h 29	21 h 26	20 h 50	20 h 13
Activités pédagogiques	16 h 32	18 h 21	16 h 31	14 h 30	14 h 44
Préparation des cours	8 h 02	8 h 50	8 h 24	8 h 23	7 h 32
Correction des copies	6 h 33	7 h 31	6 h 34	4 h 04	4 h 50
Documentation, formation et recherches personnelles	1 h 58	1 h 59	1 h 33	2 h 03	2 h 22
Activités avec la communauté éducative	2 h 52	2 h 32	2 h 19	2 h 50	2 h 38
Travail avec d'autres enseignants	1 h 35	1 h 35	1 h 29	2 h 28	2 h 24
Rencontres et réunions avec les parents	1 h 18	0 h 57	0 h 51	0 h 21	0 h 14
Autres tâches	1 h 54	2 h 36	2 h 35	3 h 31	2 h 51
Heures de décharges	0 h 14	0 h 29	0 h 31	0 h 12	0 h 39
Autres tâches professionnelles	1 h 40	2 h 08	2 h 04	3 h 19	2 h 12
Total heures travaillées	41 h 47	42 h 39	40 h 54	41 h 11	41 h 24
Dont heures à domicile	13 h 17	15 h 26	13 h 22	10 h 06	12 h 54

Les regroupements disciplinaires sont les suivants :

- Littéraires et sciences humaines : Philosophie, Lettres, Histoire-géographie, Sciences économiques et sociales ;
- Langues vivantes : Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Breton ;
- Scientifiques : Mathématiques, Physique-chimie, Biologie-géologie, Biotechnologie - Génie biologique/Biochimie, Génie mécanique, Génie électrique, Biotechnologie-santé-environnement ;
- Domaines des services : Industrie graphique, Métiers d'art, Paramédical et social, Économie et gestion, Hôtellerie-tourisme.

Ne figurent pas dans le tableau :

- les enseignants d'Enseignement religieux, Éducation musicale, Arts plastiques, Arts appliqués, trop peu nombreux ;
- les enseignants d'EPS, déjà détaillés dans le tableau par corps.

Source : enquête Emploi du temps 2010-Insee, traitements et calculs DEPP

Ces derniers se distinguent par un temps « hors élèves » important (23 h 30 contre environ 21 heures dans les autres disciplines).

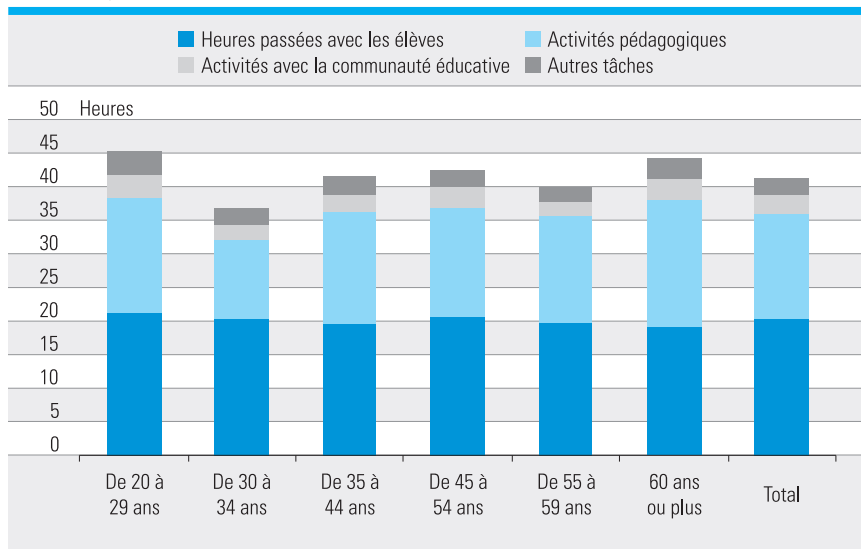
Les différences disciplinaires se font davantage sur la répartition des heures entre les diverses activités « hors élèves » que sur leur volume total. La correction des copies, limitée à moins de 5 heures par semaine dans les disciplines professionnelles, se situe autour de 7 heures dans les disciplines générales. Les enseignants d'une discipline professionnelle (production et services) consacrent en moyenne une heure de plus par semaine à travailler avec d'autres enseignants que ceux des disciplines générales. Le temps passé à domicile est moins important dans les disciplines de la production, du fait de l'existence de cours en atelier nécessitant leur préparation sur place.

UN INVESTISSEMENT PLUS IMPORTANT EN DÉBUT DE CARRIÈRE, RALENTI AVEC LA PRÉSENCE D'ENFANTS EN BAS ÂGE ENSUITE

Quant aux caractéristiques personnelles, alors que le sexe n'a pas d'incidence sur le temps de travail (moins d'une heure de différence entre hommes et femmes), l'âge apparaît discriminant (*graphique 2*). En effet, alors que les plus jeunes enseignants déclarent un volume horaire assez élevé avec plus de 45 heures par semaine, un creux s'observe pour les 30-34 ans avec un temps de travail inférieur de 8 heures par rapport aux plus jeunes et d'environ 5 heures par rapport à leurs aînés. Le temps de travail est de nouveau très élevé pour les enseignants âgés de 60 ans ou plus avec plus de 44 heures, contrastant avec celui des 55-59 ans : les enseignants les plus âgés exercent plus souvent en lycée que les autres, ils peuvent donc avoir des temps de préparation et de correction plus longs du fait d'enseigner dans des classes à examens (préparation et correction de bacs blancs par exemple). Pour les plus jeunes, la différence de temps de travail se situe surtout sur le temps de préparation de cours extrêmement élevé (plus de 10 heures par semaine) qui est sans doute lié à un « coût d'entrée » dans le métier d'enseignant.

GRAPHIQUE 2 – Distribution du temps de travail moyen hebdomadaire des enseignants du second degré public à temps complet, par âge, en 2010

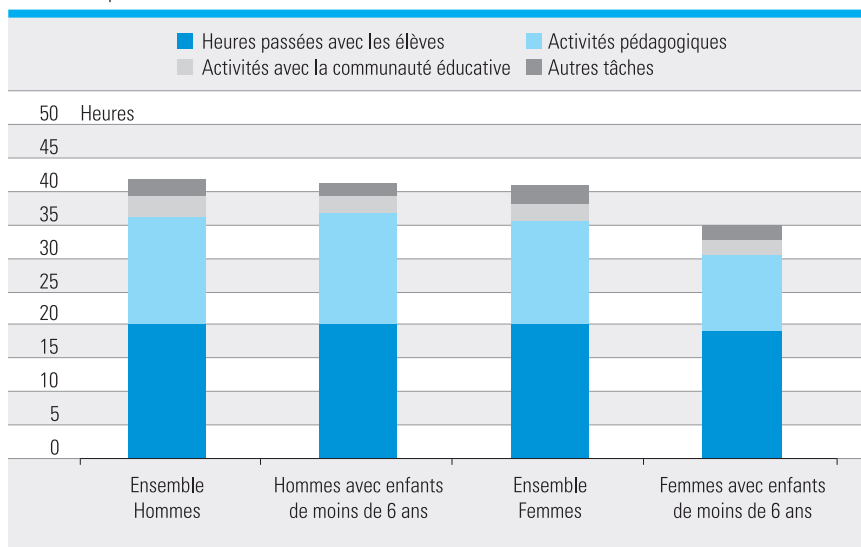
France métropolitaine + Dom



Source : enquête Emploi du temps 2010-Insee, traitements et calculs DEPP

GRAPHIQUE 3 – Distribution du temps de travail moyen hebdomadaire des enseignants du second degré public à temps complet, par sexe et présence d'enfants dans le ménage en 2010

France métropolitaine + Dom



Source : enquête Emploi du temps 2010-Insee, traitements et calculs DEPP

La baisse observée pour les 30-34 ans peut s'expliquer par la présence d'enfants en bas âge : près de la moitié des enseignants de cette tranche d'âge ont un enfant de moins de six ans dans leur ménage, contre seulement 15 % des 20-29 ans (*graphique 3*). Toutefois, la présence de jeunes enfants influence bien plus le temps de travail des femmes que celui des hommes : le temps de travail total des hommes ayant au moins un enfant de moins de six ans est similaire à celui des autres hommes, alors que l'écart est de 6 heures pour les femmes. Cette différence se concentre presque totalement sur le temps de travail « hors élèves » (6 heures de

moins) et principalement sur les activités pédagogiques : elles diminuent de 3 heures leur préparation des cours et de 2 heures leur correction de copies.

DES VALEURS MOYENNES QUI NE DOIVENT PAS CACHER LES DISPERSIONS DES TEMPS...

Le temps de travail moyen ne reflète pas la grande variabilité des heures effectuées. Même en excluant les 10 % d'enseignants aux temps les plus faibles (1^{er} décile) et les plus élevés (9^e décile et dernier décile), le temps total déclaré varie presque du simple au double : de 29 heures à près de 56 heures.

L'amplitude (écart inter-décile) entre ces extrêmes (couvrant 80 % de la population) est du même ordre de grandeur pour chacun des corps : de 22 heures pour les agrégés (de 27 à 49 heures) à 28 heures pour les certifiés (de 30 à 58 heures).

Le temps déclaré passé avec les élèves varie de 16 à 25 heures entre le premier et le dernier décile, soit une amplitude de 9 heures. L'amplitude par corps est comparable : 7 heures pour les PEPS, 7 heures et demie pour les certifiés et 8 heures pour les agrégés et PLP.

Cette amplitude est liée, en partie, aux heures d'enseignement qui peuvent être augmentées par l'attribution d'heures supplémentaires sous forme d'HSA ou d'HSE¹ ou réduites par la prise en charge d'autres missions, donnant lieu à des « décharges » horaires, qui entrent en compte dans le service des enseignants (voir encadré « Définitions »).

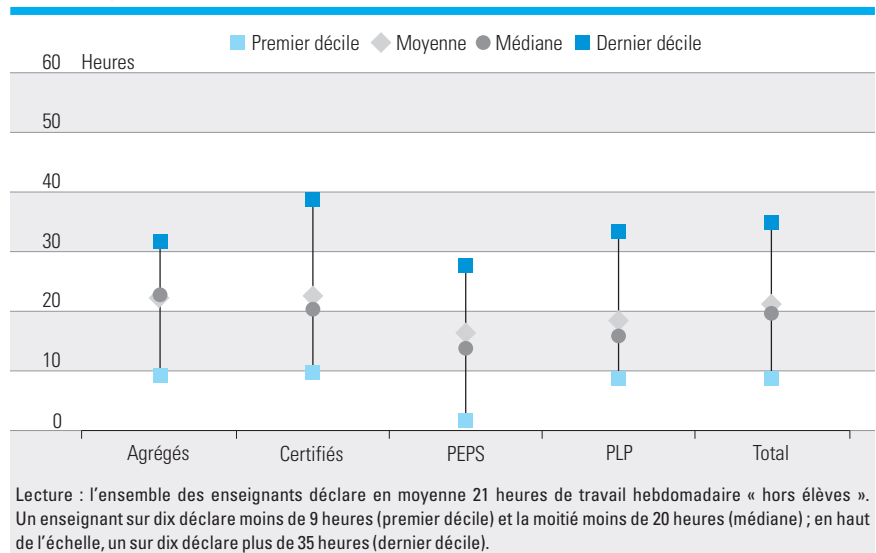
Le temps « hors élèves », qui impacte fortement la dispersion du temps de travail total, varie de 9 à 35 heures tous corps confondus (graphique 4). L'amplitude reste dans les mêmes ordres de grandeur au sein de chaque corps : du simple au triple entre le premier et le dernier décile pour les agrégés (de 9 à 32 heures), au quadruple pour les certifiés (de 10 à 39 heures) et les PLP (de 9 à 34 heures) et multiplié par 14 pour les PEPS (de 2 à 28 heures).

Du fait de ces grandes amplitudes, le temps de travail est surestimé par la moyenne. En effet, le temps de travail total médian est de 39 h 30, c'est-à-dire qu'une moitié des enseignants travaille plus de 39 h 30 et l'autre moitié, moins. Cela représente un écart de près de 2 heures par rapport au temps de travail moyen. L'écart entre temps de travail moyen et temps de travail médian est induit en grande partie par les heures passées « hors élèves » : le nombre moyen d'heures passées avec les élèves est comparable au nombre médian, alors que le temps moyen « hors élèves » est supérieur de plus d'une heure au temps médian. Ce phénomène s'observe pour chaque corps, à l'exception des agrégés. Pour ces derniers, les temps de travail total moyen et médian sont identiques : les différences

1. Cf. Note d'information 13.08, rubrique « pour en savoir plus ».

GRAPHIQUE 4 – Dispersion des autres heures de travail des enseignants du second degré public en 2010

France métropolitaine + Dom



Source : enquête Emploi du temps 2010-Insee, traitements et calculs DEPP

d'une heure de chaque composante « s'annulent ».-

... ET DES PRATIQUES

La moyenne du temps consacré aux grands types d'activités masque également la diversité des pratiques au sein de chacune d'elles. Certaines activités des enseignants sont incontournables chaque semaine, comme l'enseignement ; d'autres ne concernent que peu d'entre eux. Une semaine donnée (voir encadré « Source »), 92 % des enseignants déclarent des heures consacrées à la préparation des cours et 85 % à la correction de copies, alors qu'à peine

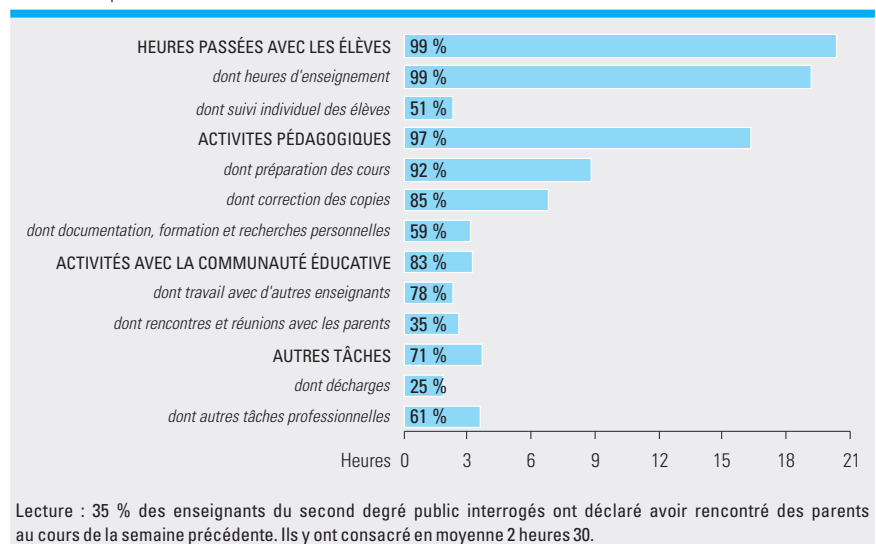
plus de la moitié d'entre eux ont consacré du temps au suivi individuel des élèves (graphique 5). Ce dernier est plus fréquent au collège et en lycée professionnel : 63 % des enseignants en collège y consacrent plus de 2 heures par semaine, 55 % en lycée professionnel pour 3 heures et demie alors qu'ils ne sont que 39 % en lycée.

Le travail de documentation, de recherches personnelles, au-delà de la préparation des cours, n'est pas négligeable : près de 60 % des enseignants y ont consacré en moyenne plus de 3 heures.

Près de 80 % des enseignants ont passé plus de 2 heures à travailler avec d'autres enseignants. Dans l'absolu, le travail en

GRAPHIQUE 5 – Taux (en %) et durée hebdomadaire (en heures) de pratique des différentes activités professionnelles des enseignants du second degré public en 2010

France métropolitaine + Dom



Source : enquête Emploi du temps 2010-Insee, traitements et calculs DEPP

équipe décrit une modalité de travail plutôt qu'un contenu : il peut concerner autant la préparation des cours que la correction des copies ou des projets spécifiques. Dans le questionnaire, il est présenté sur le même plan que les autres tâches (implicitement individuelles) ; une possibilité de « double-compte » existe mais elle est probablement limitée. En effet, comme près de 70 % du travail hors enseignement est accompli à domicile, donc réalisé *a priori* individuellement, le risque de recoupement entre le temps déclaré pour le travail en équipe, *a priori* pratiqué dans l'établissement, et celui pour les autres activités, est faible. Les rencontres avec les parents concernent un tiers des enseignants. Elles se font surtout au collège : un enseignant sur deux y consacre près de 3 heures par semaine, seulement un enseignant sur cinq en lycée et lycée professionnel pour 2 heures hebdomadaires.

18 JOURS DES VACANCES SCOLAIRES CONSACRÉS À TRAVAILLER

Par ailleurs, le travail des enseignants ne s'effectue pas uniquement durant les périodes scolaires. En moyenne, les enseignants déclarent travailler, tout ou en partie, plus de 18 jours de congés sur l'année, répartis en 8 jours pendant les congés d'été et près d'un jour et demi par semaine pendant les autres vacances. Quelques différences s'observent selon les corps :

TABLEAU 3 – Nombre de jours de congés travaillés dans l'année - Enseignants du second degré public à temps complet en 2010

France métropolitaine + Dom

	Jours de congés travaillés sur l'année	Dont pendant les congés d'été
Selon le corps		
Agrégés	19,1	7,5
Certifiés	19,6	8,6
PEPS	12,7	6,4
PLP	16,2	9,5
Selon la discipline		
Littéraires et sciences humaines	20,7	10,2
Langues vivantes	18,6	8,9
Scientifiques	19,5	7,4
Domaines de la production	13,1	6,5
Domaines des services	23,2	9,3
Selon l'âge		
De 20 à 29 ans	25,4	9,7
De 30 à 34 ans	21,4	8,2
De 35 à 44 ans	18,5	9,1
De 45 à 54 ans	17,0	8,0
De 55 à 59 ans	13,6	6,2
60 ans et plus	20,2	9,4
Selon la présence d'enfants dans le ménage		
Enfant(s)	18,0	9,1
Pas d'enfants	18,9	7,7
Total	18,5	8,3

Source : enquête Emploi du temps 2010-Insee, traitements et calculs DEPP

les agrégés et certifiés déclarent plus de 19 jours de travail sur leurs congés alors que les PLP y consacrent 16 jours et les PEPS moins de 13 jours (*tableau 3*).

Dans les trois groupes de disciplines générales, le nombre de jours de congés passés à travailler est assez proche, autour de 20 jours. Dans les disciplines professionnelles, il est plus contrasté : 23 jours pour les domaines des services et 13 jours pour les domaines de la production.

Hommes et femmes consacrent autant de jours de congés à travailler, qui se répartissent de la même façon entre les congés d'été et les autres périodes de vacances scolaires. Le nombre de jours passés à

travailler pendant les congés diminue avec l'âge des enseignants : plus de 25 jours pour les plus jeunes, autour de 21 jours pour les 30-34 ans et moins de 20 jours pour les autres. Le fait d'avoir des enfants n'influe pas significativement sur le nombre de jours de congés travaillés, mais davantage sur leur répartition : 60 % de ces jours sont travaillés hors congés d'été pour les enseignants sans enfants alors que pour les enseignants ayant des enfants, ils se répartissent pour moitié entre congés d'été et hors été.

Sabrina Perronnet, DEPP A2

Précision de l'enquête

Comme toute enquête non exhaustive, l'enquête Emploi du temps, élaborée à partir d'un plan de sondage stratifié, contient des marges d'erreurs : les valeurs estimées dépendent de l'échantillon tiré et répondant. Si l'enquête avait été construite selon un plan de sondage aléatoire simple (SAS), les marges d'erreur seraient d'à peine une heure autour de la moyenne du temps de travail total pour l'ensemble des enseignants du second degré. Ainsi, la « vraie valeur » du temps de travail total est comprise entre 40 h 17 et 42 h 17 (intervalle de « confiance »). Dans l'enquête, la fourchette est de fait plus resserrée : le plan de sondage stratifié améliore la précision. Ces marges s'accroissent pour des sous-populations : de plus de 2 heures pour les agrégés et les PLP et de plus de 3 heures pour les PEPS (dans le cadre d'un SAS). Aussi, les écarts des moyennes entre catégories de corps, de classes d'âge, etc., ne sont commentés que pour ceux dont les intervalles de confiance ne se recoupent pas ou peu.

Malgré ces imprécisions, la permanence des ordres de grandeurs du temps de travail et de l'importance relative consacrée aux différentes tâches afférentes au métier d'enseignant dans le second degré constatée, comparée à la précédente enquête réalisée par la DEPP en septembre 2008 (voir « Pour en savoir plus »), tend à co-valider les résultats de ces deux sources.

pour en savoir plus

- « Heures supplémentaires dans le second degré public : dans l'emploi du temps de trois enseignants sur quatre en 2011-2012 », *Note d'Information* 13.08, MEN-DEPP, mai 2013.

- « Le temps de travail des enseignants du premier degré public en 2010 », *Note d'Information* 13.12, MEN-DEPP, juillet 2013.

« Enseigner en collège et lycée en 2008 », *Les dossiers*, n° 194, octobre 2009
<http://www.education.gouv.fr/cid49287/enseigner-en-college-et-lycee-en-2008.html>

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

Source

Les résultats présentés sont issus de l'exploitation statistique de l'enquête Emploi du temps réalisée de septembre 2009 à décembre 2010 par l'Insee, en France métropolitaine et dans les Dom. Réalisée environ tous les dix ans, l'enquête collecte des données sur la façon dont les individus déclarent organiser leur temps professionnel, domestique et de loisirs. Pour la première fois, des questions spécifiques ont été posées sur le temps consacré aux différentes activités de la fonction enseignante. Ces questions se référaient à la dernière semaine de travail complète, sans congé ni absence durant la période scolaire. L'enquête, se déroulant sur l'ensemble de l'année, permet

de lisser la durée des activités ponctuelles comme les rencontres parents/enseignants ou les conseils de classe, qui ont lieu à certaines périodes seulement. Des résultats propres aux enseignants du premier degré sont présentés dans une publication séparée.

Champ : enseignants titulaires exerçant à temps complet dans un établissement du second degré public (soit 9 enseignants titulaires sur 10). L'échantillon étudié est de 550 enseignants, représentatif de la population globale des enseignants.

Définitions

– **ORS** : obligation réglementaire de service. C'est le nombre d'heures qu'est statutairement tenu d'assurer un enseignant : 15 heures pour les agrégés, 18 heures pour les certifiés, les professeurs de lycée professionnel et les professeurs d'enseignement général de collège. Les professeurs de sport ont une ORS supérieure de deux heures, soit 17 heures pour les agrégés et 20 heures pour les Capeps.

– **Service total des enseignants** : établi sur une base hebdomadaire, il se décompose en heures d'enseignement et en heures consacrées à des activités complémentaires liées à l'enseignement, appelées « heures de décharge ». Si le temps de service ainsi constitué dépasse l'ORS, il est complété par des heures supplémentaires année (HSA).

– **HSA** : heures supplémentaires année. Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de

service de l'enseignant, déterminées en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, et sa discipline de poste.

– **HSE** : heures supplémentaires effectives. Ce sont des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire (par exemple, remplacement d'un collègue malade).

– **Heures de décharge** : heures consacrées aux activités à responsabilités établissement (ARE) et académiques (ARA). Pour les ARE, il s'agit des activités de coordination pédagogique, d'assistance informatique ou d'entretien de laboratoire ; et pour les ARA, des missions académiques ou des décharges syndicales.

– **PLP** : professeur de lycée professionnel.

– **PEPS** : professeur d'éducation physique et sportive.